



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

**OBJET : 05-1 - STADE NAUTIQUE  
- REGIE DE RECETTES - REMISE  
GRACIEUSE ET APUREMENT DU  
DEFICIT**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2416/11**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **25/11/11**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **29 NOV. 2011**  
Pour le Maire,

Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

  
**Anthony CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 18 novembre 2011**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER  
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Le 10 janvier 2009, lors de l'inventaire des caisses dans le coffre de la régie de recettes du Stade Nautique, Monsieur FAQUE Philippe, régisseur suppléant, a constaté la disparition de la recette de la matinée du 9 janvier 2009 pour un montant de 241,50 €, caisse qui avait été placée, de façon règlementaire, dans le coffre ce même 9 janvier vers 14h30 par Madame PADOVANI Georgette, mandataire de la régie.

Une plainte a été déposée auprès du Commissariat de Police et la responsabilité de Madame PIERRE Maryline, agent de la commune, a été engagée en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes du stade Nautique.

Compte tenu du caractère de force majeure de ce vol et de l'absence de possibilité de recours contre le (ou les) auteur(s) non identifiés de cette infraction, le régisseur demande une remise gracieuse, conformément aux décrets n° 2008-227 et n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics et assimilés.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, dans un courrier du 12 octobre 2011, a constaté la force majeure et a dégagé de toute responsabilité personnelle et pécuniaire Madame PIERRE Maryline.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire de la régie de recettes Stade Nautique pour le montant de 241,50 € (deux cent quarante et un euros et cinquante centimes) qui a été mis à sa charge ;

- **PRECISE** que cette somme de 241,50 € sera supportée par la Commune d'Antibes et imputée au compte 6718 «autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » dans le cadre des crédits prévus au budget primitif 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.05-1 - STADE NAUTIQUE - REGIE DE RECETTES - REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DEFICIT - - - - -

**Date de transmission de** 29/11/2011

**l'acte :**

**Date de réception de** 29/11/2011

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM2416-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20111118-DCM2416-11-DE

**Date de décision :** 18/11/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers